



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6223 du 19 mai 2022 de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député André Bauler.

Combien de personnes travaillent actuellement sur ces deux sites en distinguant selon les différentes catégories de personnels?

Au 1^{er} mai 2022, 935 ETP travaillaient au sein du CHdN. Au vu des nombreuses synergies possibles entre les sites d'Ettelbruck et de Wiltz, certaines catégories de personnes peuvent être affectées aussi bien sur le site d'Ettelbruck que sur le site de Wiltz, si bien qu'il n'est pas possible d'indiquer précisément les nombre d'ETP affectés sur les deux sites.

Le détail des ETP selon leurs catégories se présente comme suit :

- Département de soins :	652 ETP
- Département administratif :	244 ETP
- Département médical (hormis médecins libéraux) :	25 ETP
- Département général :	10 ETP
- Délégation du personnel :	4 ETP

Dans quelle mesure ces deux sites pourraient-ils souffrir d'une pénurie de personnels à l'heure qu'il est, voire dans un avenir proche?

Le Ministère de la Santé et le ChdN sont-ils en train de se concerter en vue d'assurer la viabilité de ces sites hospitaliers à longue échéance - en particulier celui de Wiltz ?

Est-il prévu d'accroître l'attractivité du ChdN afin d'attirer davantage de médecins spécialisés ? Dans l'affirmative, quelle stratégie précise serait poursuivie dans ce contexte ?

En tant que centre hospitalier, le CHdN exploite les services hospitaliers généraux prévus par la loi hospitalière. Il exploite également le service national de néphrologie et des antennes de ce service sont exploitées par les autres centres hospitaliers.

Il est l'objectif du gouvernement de maintenir les deux sites d'Ettelbruck et de Wiltz et de contribuer à maintenir l'attractivité de ces sites.

Le ChdN serait-il enclin de se spécialiser dans l'une ou l'autre branche médicale et de rechercher à cet effet une coopération avec l'Université de Luxembourg voire une université étrangère ?

L'organisme gestionnaire du CHdN est libre de mettre en œuvre les collaborations en terme de recherche et d'enseignement qu'il jugera opportun.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dans quelle mesure le ChdN est-il impliqué dans la formation des étudiants en médecine et de la formation continue des médecins ?

Le CHdN est impliqué dans la formation des étudiants en médecine ainsi que dans la formation continue des médecins tout comme les autres établissements hospitaliers.

Quels investissements en équipements médicaux (spécialisés) seront programmés sur les sites du ChdN au fil des années prochaines afin de répondre au mieux aux besoins de la population régionale et nationale ?

»

Les autorisations d'équipements médico-techniques sont sujets aux dispositions de la loi hospitalière en fonction de l'activité des services autorisés.

Luxembourg, le 22 juin 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert